© Drogues Info Service - 5 juillet 2025

Vos questions / nos réponses

Renseignement arrêt tabac

Par Profil supprimé Postée le 06/10/2012 14:08

> Bonjour,
> Je voulais savoir si il existait des cliniques spécialisées dans l'aide à l'arrêt du tabac (aide physique et psychologique) par le biais de différentes méthodes (sophrologie, psychothérapie, relaxation, etc...).
> Cela existe pour l'alcool mais pour le tabac ?

Mise en ligne le 09/10/2012

Bonjour,

A notre connaissance les prises en charge spécialisées dans l'arrêt du tabac se font en ambulatoire, c'est à dire sous forme de rendez vous réguliers. Ces suivis ont lieu dans des CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) auprès de professionnels spécialisés (médecins, psychologues...).

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées du CSAPA qui semble le plus proche de chez vous. Les consultations y sont individuelles, confidentielles et gratuites.

Il existe un service spécialisé pour les questions relatives à l'arrêt du tabac: "Tabac Info Service". Vous pouvez les joindre au 39 89, du lundi au samedi de 8h à 20h (0.15euros/minute depuis un poste fixe). Vous pouvez également consulter leur site internet à l'adresse suivante: http://www.tabac-info-service.fr/

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA APS Contact- site de Provins

28 rue de la Vénière
77483 PROVINS

Tél : 01 64 08 99 47
Site web : www.aps-contact.fr
Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h sauf vendredi jusqu'à 17h00, sur rendez-vous.
Consultat° jeunes consommateurs : Jeunes de moins de 25 ans sur rendez-vous avec/sans entourage.
Service de prévention : Service de Prévention et de formation pour les professionnels, contacter la coordination d'APS par mail : service-prevention@aps-contact.fr ou au secrétariat du CSAPA
Substitution : Suivi des traitements de substitution aux opiacés pour les usagers suivis. Accompagnement en réduction des risques liés à l'usage de substances psychoactives.

Voir la fiche détaillée